DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION
AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 1er juillet 2015

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Notre intervention portera sur : la réforme du collège, le suivi infirmier des élèves, la répartition des postes d'AED, la maintenance informatique, les emplois d'avenir professeurs (AEP), la progression indiciaire des contractuels en CDI et l'enquête métier UNSA Education

La réforme du collège

La réforme du collège validée par le Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 avril dernier et publiée au journal officiel le 19 mai est une nouvelle étape de la Refondation, comme le Socle commun et les nouveaux programmes. **L'UNSA Education** partage l'objectif visé : offrir à chaque jeune un socle commun de compétences et de connaissances, véritable tremplin pour la suite de sa formation initiale ; il n'empêchera en rien ceux qui visent l'excellence de l'atteindre mais il garantira un bon bagage minimum à ceux qui, aujourd'hui, sortent sans formation du système éducatif.

Évidemment, pour ceux qui vont la mettre en œuvre, cette réforme peut soulever des doutes ou des inquiétudes, notamment sur la manière d'intégrer le EPI dans les emplois du temps des élèves et des enseignants. **L'UNSA Éducation** demande qu'un accompagnement et une formation au plus près des collègues soient mis en place.

La circulaire de mise en œuvre de la réforme du collège est en cours de rédaction. **L'UNSA Education** a choisi de participer aux groupes de travail ministériels pour faire évoluer favorablement le texte et qu'il permette à nos collègues de se reconnaître dans les choix proposés.

Le nouveau statut des enseignants du second degré n'a pas prévu de quantifier le temps de concertation et le temps de formation dans la nouvelle définition des obligations réglementaires de service, même si ces missions sont inscrites comme obligatoires car liées directement aux tâches d'enseignement.

L'UNSA Education propose que des plages puissent être libérées de la prise en charge des élèves pour mener dans de bonnes conditions le travail en équipe, indispensable à la préparation de la mise en œuvre de la réforme.

Cette réforme ne se fera pas sans les enseignants, elle se fera par l'implication de tous les personnels de nos établissements.

Santé scolaire et suivi infirmier des élèves

Pour **l' UNSA Éducation**, défenseur des postes mixtes, le suivi infirmier du 1er degré doit être davantage affirmé dans le projet de circulaire. En effet, un arrêté ministériel définira une visite médicale pour la 6 ème année de l'enfant soit en grande section et un dépistage infirmier lors de la 12 ème année soit en 6 ème. Entre ces 2 bilans, l'infirmière organiserait « *si besoin est* », une consultation ou un suivi.

Ce choix n'est pas satisfaisant et ne garantira pas une réelle efficacité du suivi.

L'UNSA Education demande la définition d'un temps de présence dévolu à l'élémentaire dans la circulaire, afin que les besoins avérés puissent être réellement pris en compte et que la mission de prévention des infirmières scolaires puisse être menée dans les meilleures conditions.

La répartition des postes d'AED

L'UNSA Education tient a faire part de son étonnement sur les choix de répartition des AED dans le département de la Savoie. En effet, des ½ postes sont supprimés dans des collèges disposants d'un internat, alors que les effectifs élèves sont en hausse. Cela pose le problème des renouvellements de contrats sachant que le CTSD ne se tiendra que le 3 juillet. Cette situation est d'autant plus singulière que les dernières consignes reçues par les établissements préconisent un renforcement des activités péri éducatives dans le cadre des « internats de la réussite pour tous »

Maintenance informatique

En ce qui concerne les relations établissement, rectorat, collectivités territoriales, une rencontre tripartite concernant la maintenance informatique mise en œuvre dans l'académie est demandée par **l'UNSA Education**, plus particulièrement par ces syndicats **A et I UNSA** pour les administratifs et **SNPDEN UNSA** pour les chefs d'établissements. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que se profile la création d'un nouvel enseignement d'exploration à la rentrée 2016 intitulé « Informatique et création numérique » (ICN). Cette rencontre sera aussi l'occasion d'anticiper les modalités d'élargissement de cette coopération à l'ensemble de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.

Emplois d'avenir professeurs

L'UNSA Education dénonce la marche arrière de notre ministère sur le recrutement de nouveaux contrats d'avenir professeurs. Ce recul consécutif à une coupe budgétaire va laisser de nombreux étudiants dans le plus grand désarroi alors qu'ils comptaient réellement sur ces contrats pour découvrir le métier de professeur et pour financer leurs études.

Progression indiciaire des contractuels en CDI

L'UNSA Education salue le choix de mettre un terme à l'absence d'évolution des traitements des contractuels ATSS en CDI. C'est assurément une grande avancée pour les personnels qui ne verront plus leur rémunération gelée comme c'est le cas actuellement.

Pour autant, **l'UNSA Education** réaffirme que le concours doit rester la voie principale de recrutement dans un corps. Le recours à des contractuels de droit public doit rester limité à des cas précis et contingenté pour ne pas précariser la fonction publique. Les missions de service public doivent continuer à être remplies par des personnels titulaires. Nous demandons la création d'emplois de titulaires remplaçants pour toutes les fonctions et en nombre suffisant dans chaque catégorie, et dans les mêmes conditions que pour les enseignants.

L'UNSA Education souhaite également un bilan de suivi annuel des transformations des actuels contrats pour toutes les catégories (A, B et C) et un bilan des agents licenciés.

Enquête métier UNSA Education

La troisième édition du Baromètre de nos métiers de **l'UNSA Education** est désormais terminée.

Du 5 mai au 5 juin, c'est 21291 collègues enseignants ou administratifs qui nationalement ont répondu à notre questionnaire pour donner un ressenti sur leur métier et leurs conditions de travail en cette fin d'année scolaire. Dans notre académie, ce sont 1090 collègues qui ont participé.

Comme les deux années précédentes, le pouvoir d'achat (cité par 59%) arrive largement en tête des préoccupations de nos collègues, suivi par l'absence de perspectives de carrière (45%) et la surcharge de travail (40%). Ils sont, par ailleurs, 82% à affirmer que leur rémunération n'est pas à la hauteur de leur qualification. Rappelons que les professionnels de l'Éducation, pour la plupart, agents publics, subissent depuis 5 ans, le gel du point d'indice et la baisse continue de leur pouvoir d'achat. Les négociations en cours dans la Fonction publique prennent donc un relief particulier et devront aboutir pour répondre à cette situation.

Une analyse fine des réponses de l'enquête a été rendue publique le jeudi 25 juin. Elle est consultable par tous nos collègues et servira de boussole à notre organisation dans les semaines et les mois qui viennent afin de conduire le syndicalisme que nous avons choisi : un syndicalisme positif et force de propositions.

Pour l'UNSA-Education

Serge RAVEL